RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: 2B5577AF-C289-4FDF-BB8B-9FE6BE89563A

+REVENUE CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 rue Henri Grellou
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
827 907 171 RCS EVRY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU

09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le neuf septembre,

A dix heures,

Les associés de la société +REVENUE CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société AMONTA, prise en la personne de Monsieur Antoine MONTADES, en sa qualité de Présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,

- Un exemplaire des statuts de la Société,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,

- Modification corrélative des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DocuSign Envelope ID: 2B5577AF-C289-4FDF-BB8B-9FE6BE89563A

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du « 18 rue Henri Grellou - 91370 VERRIERES-LE-BUISSON » au « 14-20 rue Mathurin Régnier, Local d'Activités, Bureau n°15 - 75015 PARIS », et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

> **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**
>
> "Le siège social est fixé : 14-20 rue Mathurin Régnier, Local d'Activités, Bureau n°15 - 75015 PARIS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance.

La Présidente de Séance

Société AMONTA

Le Gérant – Antoine MONTADES

DocuSigned by:
[redacted]
12DA3A4F35F6460...